

Bilan à mi-législature du Conseil du Jura bernois (CJB)

Le 1^{er} juin 2018, le CJB entrait dans une nouvelle législature (2018-2022) avec une toute nouvelle composition dans son cénacle, la moitié de ses sièges ayant été repourvue par de nouveaux membres suite aux élections du 25 mars 2018. La Conférence des président-e-s s'est réunie durant le 2^{ème} semestre 2020 afin de faire le point sur l'avancée des objectifs. Arrivé à mi-législature, le CJB tire un bilan positif en mettant en lumière plusieurs objectifs phares.

Institutions culturelles du Jura bernois :

La pérennisation du **fOrum culture** constitue indéniablement un des objectifs phares qui a été atteint à la session du Grand Conseil de novembre 2019. Ce crédit d'engagement de 500'000 francs par année, entièrement financé par le CJB, permet au fOrum culture de disposer des assises nécessaires pour continuer sur sa lancée en proposant des projets audacieux et en renforçant sa structure, tant sur le plan régional qu'intercantonal.

La mise en place d'une nouvelle structure de fonctionnement au sein de l'**Abbatiale de Bellelay** et de la Fondation en charge de sa gestion (FABB) a également été atteinte, faisant suite à un long processus, notamment de médiation, entre les différentes parties prenantes occupant ce lieu culturel phare du Jura bernois. Depuis le début de l'année 2020, l'Abbatiale de Bellelay bénéficie d'une augmentation de la subvention octroyée par le CJB permettant à la structure de disposer d'une autorisation de dépenses 2020-2023 de 150'000 francs par année et ainsi assoir son offre artistique. Suite à quelques remaniements liés à la pandémie, la programmation culturelle a pu se dérouler entre août et octobre, offrant de nombreux événements musicaux et une exposition d'art vidéo. Des rendez-vous de haut vol, d'une grande qualité qui ont attiré un large public loin à la ronde.

Dans sa feuille de route, le CJB met un point d'honneur au soutien accordé au théâtre. Pour ce faire, un tout nouvel outil de financement avait été mis en place sous la forme d'un contrat de confiance quadriennal (2019-2022) permettant à la compagnie **Utopik Family** de développer des mesures à moyen terme pour se renforcer et élargir son rayonnement tant sur la scène régionale que sur la scène internationale. Malgré les conséquences de la pandémie, la compagnie a su faire preuve d'une grande souplesse pour continuer sur sa lancée et renforcer son travail et ses projets.

Pour cette législature, le CJB s'est engagé sur un projet original : **Culture et Tourisme**, dont l'objectif est de renforcer les liens entre ces deux secteurs à travers des actions inédites. En cours jusqu'à mi-2022, **Culture et Tourisme** a d'ores et déjà pu concrétiser certains de ses objectifs, comme l'édition du numéro Transhelvetica consacrée au Jura bernois et à Bienne, ainsi que la participation d'hôteliers prévôtois à l'exposition La Cantonale à travers **Roomate** en collaboration avec le Musée jurassien des arts de Moutier.

Le CJB est bien conscient que le milieu culturel est actuellement fortement touché. Comme le reste du canton, il a maintenu les subventions prévues pour les institutions et pour les projets, afin d'aider les différents acteurs à passer la crise.



Révisions législatives :

Deux grands projets législatifs sont en cours de finalisation : la **révision de la loi sur le statut particulier** et la **révision de la loi et de l'ordonnance sur les jeux d'argent**. Le premier nommé émane du projet statut quo+ dont l'objectif est de développer le statut particulier du Jura bernois et de la minorité francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne. Le projet statut quo+ arrive bientôt à son terme avec la révision de la loi sur le statut particulier (LStP) qui devrait être soumise pour validation au Grand Conseil lors de sa session de printemps 2021. Durant ce long processus, le CJB a été pleinement intégré et impliqué, tout d'abord dans les différents groupes de travail puis dans le groupe de suivi statut quo+, ce qui lui a permis de participer activement au renforcement de la région et de ses compétences (pour plus d'informations, voir [le communiqué de presse publié le 16 novembre 2020](#)).

Concernant les jeux d'argent, la loi cantonale a été acceptée lors de la session du Grand Conseil au mois de juin 2020. L'ordonnance, quant à elle, est en cours de finalisation et devra encore passer pour validation devant le Gouvernement d'ici la fin de l'année. Ces bases légales entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Là aussi, le CJB a également été pleinement intégré dans le processus global (corapports et consultation) lui permettant de faire part des besoins de la région. La révision de ces bases légales entraînant un certain nombre de nouveautés pour les demandeurs de subvention, une attention particulière sera portée à l'information de ces derniers durant les prochains mois.

Enseignement et places d'accueil :

En termes d'enseignement, le CJB s'est fixé plusieurs objectifs et mesures, notamment dans le domaine de l'école obligatoire. Le suivi et la mise en œuvre des adaptations du **Plan d'études romand (PER)** constitue un des grands dossiers auquel le CJB, plus particulièrement sa commission Instruction publique, a été pleinement associé grâce à l'excellente collaboration avec la Conférence de coordination francophone (COFRA). Pour rappel, ces dispositions générales concernent notamment l'annualisation des évaluations des élèves et l'introduction de leçons d'éducation numérique. Toujours dans le domaine de l'enseignement, mais cette-fois dans l'**enseignement spécialisé**, le CJB a participé à la consultation relative au projet REVOS 2020 qui prévoit notamment de rattacher l'enseignement spécialisé à la Direction de l'instruction publique et de la culture (INS). Ce processus arrive également à son terme et doit encore passer pour validation devant le Grand Conseil. Cela nous amène à faire un lien avec le placement des enfants et jeunes qui comportent des troubles divers (du comportement, autisme, etc.). Depuis que la révision de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection (LPEP) a été mise en consultation, un **groupe de coordination** a été créé en 2019, dans lequel le CJB est représenté, permettant de coordonner les différents acteurs pour **trouver des solutions et développer des places d'accueil de différents types pour ces enfants et jeunes en difficulté**.

Energies renouvelables :

Le développement des énergies renouvelables et plus particulièrement la reconnaissance de l'Espace Mont-Soleil – Mont-crosin en un **centre de compétences en énergies renouvelables** a été porté tant par la commission TT que par la commission EEE du CJB. Les démarches entreprises permettent de répondre en partie à l'objectif « promotion des énergies renouvelables » fixé au début de la législature.

Outils de communication :

La première partie de cette législature a permis de rafraîchir le **logo** de l'institution mais également de revoir entièrement son **site internet** afin de disposer d'un outil fonctionnel et d'une nouvelle carte de visite pour l'institution. Egalement dans le domaine de la communication, plusieurs rencontres avec les **Conférences régionales et régions d'aménagement** du canton étaient prévues durant ce semestre afin de faire connaître le CJB, également dans la partie alémanique du canton. Du fait de la pandémie de Covid-19, ces rencontres ont dû être repoussées en 2021.



Finalement, un groupe de travail s'affaire actuellement à l'établissement de **capsules vidéos** explicatives qui seront publiées sur le site internet du CJB.

Informations et contacts

- Virginie Heyer, présidente du CJB, 079 458 71 53
- Mélanie Cornu, déléguée du CJB à la culture, 079 929 19 53
- Kim Seiler, secrétaire générale du CJB, 031 633 75 73

La Neuveville, le 23 novembre 2020

